

**Le chèque-épargne FINANcité :
un cadeau de fin d'année solidaire, utile et original.**

Pour la seconde année consécutive, le Réseau Financement Alternatif lance le chèque-épargne FINANcité. Fonctionnant comme un chèque-cadeau classique, il permet à celui qui le reçoit d'échanger la valeur du chèque contre un placement solidaire auprès d'un des 5 partenaires de l'action*.



Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles, la recherche d'un cadeau original à offrir à vos amis, membres du personnel, clients ou partenaires.

Pourquoi ne pas offrir un cadeau immatériel qui, tout en faisant plaisir, permettra de poser un geste solidaire ?

Fonctionnement

Les chèques-épargne FINANcité fonctionnent sur le même modèle que les chèques-cadeaux classiques.

Ils sont numérotés et non nominatifs et peuvent être achetés, soit par des particuliers, soit par des associations ou entreprises, comme cadeau de fin d'année pour leurs amis, collaborateurs, clients et fournisseurs. Leur valeur faciale est de 10 et de 25 €.

Le chèque-épargne FINANcité permet à celui qui le reçoit d'échanger la valeur du chèque (10 ou 25 €) contre un placement solidaire auprès d'un organisme qui finance des projets associatifs ou d'économie sociale dont la plus-value est non seulement économique mais surtout sociale, environnementale ou culturelle (crèche, magasin de commerce équitable, atelier protégé, maraîchage bio, entreprise de formation par le travail, salle de spectacle, service de lutte contre l'exclusion,...).

Le but de cette nouvelle action est double : d'une part, proposer un cadeau de fin d'année original, utile et solidaire et d'autre part, permettre à ceux qui connaissent la finance solidaire de faire découvrir, à d'autres, cette forme particulière de placement.

Concrètement,...

Pour d'autres infos, et pour acheter ou échanger des chèques-épargne FINANcité, il suffit de se rendre sur le site www.chèque-epargne.be ou de téléphoner au Réseau Financement Alternatif au 02 / 340 08 60.

*** Placements solidaires contre lesquels les chèques-épargne FINANcité peuvent être échangés :**

- Compte d'épargne solidaire :
 - Compte d'épargne Junior Triodos
 - Compte d'épargne Triodos
 - Compte d'épargne Cigale (banque Fortis)
- Investissement solidaire :
 - Crédal – part de coopérateur (10, 100 ou 500 €) : financement de projets ou d'entreprises d'économie sociale et actives dans la lutte contre l'exclusion en Belgique
 - Incofin – part de coopérateur (130,2 €) : financement de projets durables en Amérique latine via des institutions de microfinance
 - Oikocredit - part de coopérateur (250 €) : financement de projets en Amérique Latine, Asie, Afrique, Europe centrale et orientale
 - Alterfin - part de coopérateur (62,5 €) : microcrédit en Afrique, Asie et Amérique du sud
 - Emissions Zéro - part de coopérateur (260 €) : construction de parcs éolien en Belgique
 - Les Tournières - part de coopérateur (250 €) : immobilière sociale à Liège
 - Oxfam Solidarité : obligation (500 €).

Les montants des parts sont fixes. Si la valeur faciale des chèques reçus est inférieure au montant des parts choisies, le bénéficiaire pourra effectuer un versement complémentaire sur le compte de l'organisme financier concerné, de manière à atteindre la valeur de la part de son choix.

Qu'est ce que la finance solidaire ?

Épargner ou investir de manière solidaire signifie que vous placez «normalement» votre argent (sur un compte d'épargne, en actions,...) mais qu'à la différence de l'épargne/investissement classique, vous contribuez au financement de projets associatifs et/ou d'économie sociale.

Dans le cadre des chèques-épargne FINANcité, le bénéficiaire pourra :

- soit placer son argent sur un compte d'épargne solidaire. La banque utilisera cette épargne pour l'investir dans des projets d'économie sociale et cédera une partie de son bénéfice à une association de votre choix.
- soit investir directement son argent dans une coopérative et en devenir actionnaire. Celle-ci utilisera cet investissement pour financer ses activités.

L'actionnaire a alors l'assurance que la totalité de son argent sera affectée à un projet précis.

Dans les deux cas, l'épargnant/investisseur peut récupérer son argent le moment voulu.

Contacts presse :

Laurence Roland – Réseau Financement Alternatif – 0497 / 51 50 74

Antoinette Brouyaux – Réseau Financement Alternatif – 0472 / 27 51 62